

*Louis Dupis  
compt 217/11*

OBJET : Création d'une 7° Classe au groupe scolaire  
MAINE GEOFFROY

55093

Le Conseil

- Vu le compte rendu de la Commission Scolaire
- Vu la création d'une 7° classe (classe enfantine) au groupe scolaire Maine Geoffroy
- Vu la proposition de M. le Directeur de l'Ecole et considérant qu'il y a lieu de l'accepter

décide.:

- 1° - La cloison médiane du baraquement monté l'été dernier sur la cour de l'école Maine Geoffroy sera déplacée de façon à créer 2 salles de classe d'égale grandeur.
- 2° - L'un de ces salles sera affectée à la classe créée pour Octobre prochain.

Elle laisse aux directeurs d'école et aux autorités Académiques le soin de donner aux différentes salles de classe du groupe scolaire, telle affectation qui leur paraîtra la meilleure.

- 3° - Cependant si l'on devait affecter à la classe enfantine nouvellement créée la salle de classe attenante au préau afin de grouper les classes enfantines, le Conseil acceptait de prendre en charge les menus travaux qui en résulteraient (notamment déplacement de lavabo).

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les membres présents

VU  
ROCHEFORT S/MER, le 5 JUILLET 1955  
LE SOUS-PRÉFET  
signé: illisible

Pour extrait conforme  
Pr Le Maire,  
l'Adjoint Délégué  
signé: DELSALLE

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 19 Juillet 1955  
Pr le Maire  
Adjoint Délégué,



*Louallu*